



VILLE DE LA LOUVIÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - N/Réf. : PP/22/42

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME PORTANT SUR LA MODIFICATION D'UNE VOIRIE COMMUNALE EN RÉGION WALLONNE

L'enquête publique est réalisée conformément aux dispositions du Code du Développement Territorial (« Le CoDT »), entré en vigueur, en date du 1er Juin 2017, ainsi qu'à l'arrêté du Gouvernement wallon du 09 Mai 2019 relatif aux modifications de la partie réglementaire du Code du Développement territorial, entré en vigueur le 1er Septembre 2019, opposable aux tiers à compter de sa publication au Moniteur Belge, le 14 Novembre 2019, ainsi qu'au décret du 6 Février 2014 relatif à la voirie communale en Région Wallonne, modifié par le décret du 22 Novembre 2018

La demande de permis d'urbanisme est introduite par la s.a. Opérateur de Transport de Wallonie (représentée par M. PEREMANS) dont les bureaux se trouvent à l'avenue Gouverneur Bovesse, 96 à 5100 Jambes, et sollicite l'autorisation de pouvoir réaliser des travaux de voirie afin d'intégrer un site propre bus et une promenade cyclo-piétonne sur l'avenue de Wallonie sur un bien sis avenue de Wallonie à 7100 La Louvière, sur une parcelle cadastrée à La Louvière – 1ère Division - Section A n° 424 C.

Ce projet est soumis aux formalités de l'enquête publique déterminées par le Gouvernement (articles D.IV.41 et R.IV.40-1, §1er, 7° du Code du Développement Territorial (CoDT)) renvoyant au décret du 6 Février 2014 relatif à la voirie communale en Région Wallonne modifié par le décret du 22 Novembre 2018, étant donné que le projet comporte une demande de **modification de voirie afin d'intégrer un site propre bus et une promenade cyclo-piétonne sur l'avenue de Wallonie.**

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'urbanisme est le Fonctionnaire délégué du Service public de Wallonie – Direction générale opérationnelle 4 – Direction extérieure – Hainaut II – Rue de l'Écluse, 22 à 6000 Charleroi.

Le Collège Communal porte à la connaissance de la population les renseignements suivants relatifs à l'enquête publique :

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date d'ouverture de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête publique
09/08/22	16/08/22	Nouvelle Cité Administrative (salle 043 – RDC) Place Communale 1 à 7100 La Louvière 15/09/22 à 9h00

Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques et peut exprimer ses observations et réclamations. C'est pourquoi, durant la période de l'enquête publique :

- le dossier peut être consulté les jours ouvrables du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 (**les lundis jusque 20h00**) et les vendredis de 08h30 et 12h30. Pour ces consultations, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24h à l'avance auprès de **Madame Cambier Fabienne** soit par téléphone au « 064/27.79.59 » soit par courrier électronique à l'adresse « urbanisme@lalouviere.be » ;
- des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Monsieur Roland Sébastien**, architecte au service du Développement Territorial dont le bureau est situé Place Communale 1 à 7100 La Louvière, soit par téléphone au « 064/27.79.59 » soit par courrier électronique à l'adresse « urbanisme@lalouviere.be » ;
- les observations et réclamations écrites sont à adresser au Collège Communal, avec la mention « **RÉCLAMATION PP/22/42** », soit par courrier ordinaire à l'adresse « Développement Territorial – Place Communal 1 à 7100 La Louvière » soit par courrier électronique à l'adresse « urbanisme@lalouviere.be » (les observations et réclamations orales peuvent être formulées sur rendez-vous ou lors de la clôture d'enquête).

Sous peine de nullité, tous les envois par courriers ordinaires seront datés et signés. Les envois par courriers électroniques seront datés et identifiés.

La Louvière, le 09/08/2022

Le Directeur Général (s),

M. MINNE

Le Bourgmestre (s),

A. GAVA